

Séance plénière de l'ORE 30 août 2017, Madrid, Espagne

Procès-verbal

Traduction ADF/LD 30/01/2018

A Ouverture de la séance

Anna Lella souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, et tout particulièrement au président de l'Association dentaire espagnole, le Dr Óscar Castro Reino ; aux anciens présidents de la FDI, Patrick Hescot, Orlando Monteiro da Silva et Michèle Aarden ; ainsi qu'aux anciens présidents de l'ORE, Philippe Rusca et Gerhard Seeberger.

En référence aux terribles événements qui ont touché l'Espagne la semaine dernière, Anna Lella offre à l'Association dentaire espagnole quelques paroles de solidarité et d'amitié. Elle est certaine que le Congrès dentaire Mondial à Madrid se déroulera bien et que la présence d'un grand nombre de chirurgiens-dentistes venus du monde entier prouve l'unité de la profession dans son rejet et son opposition à la terreur sous toutes ses formes.

Le président de l'Association dentaire espagnole, le Dr. Óscar Castro Reino, remercie Anna Lella pour ses mots de compassion. Il se souvient qu'il y a quelques années, c'est un confrère espagnol, le Dr José Font-Buxò, qui était président de l'ORE. Il souhaite à tous la bienvenue à Madrid ainsi qu'une plénière efficace, un congrès intéressant et un séjour agréable dans la capitale espagnole.

B Ordre du jour de la réunion

B.1 Appel des noms – établissement du quorum

Oliver Zeyer fait l'appel. 58 délégués étant présents, le quorum est atteint.

B.2 Validation de l'ordre du jour

Tout le monde a reçu l'ordre du jour qui a également été publié sur le site internet. Il est approuvé à l'unanimité sans aucune correction. Anna Lella rappelle qu'il est coutumier pour les candidats à des postes à la FDI de se présenter devant cette assemblée. Cela se fait habituellement lors du point "Affaires FDI" mais, dans la mesure où certains candidats doivent assister à d'autres réunions, cette présentation peut avoir lieu à un autre moment.

B.3 Validation du procès-verbal de Genève.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

B.4 Rapports du Bureau

Anna Lella rapporte que le Bureau s'est réuni à Varsovie début juillet pour discuter des affaires courantes. Cela est résumé dans les lettres d'information. Anna Lella a également assisté à la réunion des organisations régionales de la FDI à Madrid et précise que le rapport de l'ORE figure dans les documents FDI. Elle mentionne encore une fois le projet de déclaration sur la formation continue médicale, puis remercie notre agent de liaison Nick Sharkov pour son soutien et son dévouement. La collaboration entre l'ADEE et le groupe de travail de l'ORE "Relation entre les praticiens et les universités", soutenue par Nermin Yamalik, se déroule bien, tout comme celle avec l'EDSA (European Dental Students' Association) qui a un nouveau Bureau.

Les groupes de travail de l'ORE ont travaillé très efficacement. Nous aurons leurs rapports plus tard. Nous devons nous prononcer sur l'intégration d'un nouveau membre au sein de l'Organisation. Lors de la dernière séance plénière, quatre associations membres ont été exclues pour cause de non-paiement de la cotisation annuelle. Les listes de membres ont été modifiées en conséquence. Les associations concernées ont été informées par courrier. Si elles souhaitent réintégrer l'ORE, elles doivent régulariser leur situation et présenter à nouveau une demande d'admission. C'est valable également pour la Russie. Grâce à la médiation de Paulo Melo, la *Sociedade Portuguesa de Estomatologia e Medicina Dentaria* (SPEMD) a pu depuis régler sa cotisation et que le Bureau est donc favorable au renouvellement de son adhésion.

Anna Lella regrette de ne pouvoir toujours répondre favorablement à des invitations à des événements nationaux.

La plupart des informations sont mises à disposition des membres via les lettres d'information et les publications sur le site internet.

Nermin Yamalik fait un bref rapport sur la collaboration avec l'ADEE. Le projet le plus important porte sur "les perspectives en matière de formation interprofessionnelle". Ce projet se déroulera en quatre étapes. Il est basé essentiellement sur le document de la FDI *Optimal Oral Health through Interprofessional Education and Collaborative Practice* (une santé bucco-dentaire optimale par la formation interprofessionnelle et la pratique collaborative). La première étape est en cours, il s'agit de la relecture et révision du document. Si tout se déroule comme prévu, nous espérons vous donner le résultat de la première étape, ou au moins quelques détails, à Salzbourg ou, au plus tard, à Buenos Aires.

La seconde étape du projet sera la publication d'un article conjoint ORE-ADEE et la troisième, la mise en œuvre de la formation interprofessionnelle dans les facultés dentaires européennes. La quatrième étape, enfin, sera une déclaration commune sur la formation interprofessionnelle. Nos confrères de l'ORE et de l'ADEE sont très enthousiastes, non seulement parce que le sujet est important et pertinent et que, lors de la quatrième étape, seront explorées une méthodologie et des données spécifiques à l'Europe, mais également parce que ce projet rapproche les deux organisations et que la médecine bucco-dentaire européenne ne peut que bénéficier de la synergie résultante.

Ward van Dijk est heureux que ce document, rédigé il y a quelques années déjà, soit utile dans cette collaboration. Une délégation des Pays-Bas a participé à l'événement organisé par l'ADEE à Vilnius la semaine dernière. Ward van Dijk informe l'assemblée qu'un

groupe d'hygiénistes dentaires élabore, sous l'égide de l'ADEE, un profil de l'Hygiéniste dentaire qui sera soumis à la Commission européenne. Malheureusement, aucune autre association de chirurgiens-dentistes n'était là pour les aider et les guider. Ward van Dijk encourage les associations dentaires présentes à adhérer à l'ADEE. Cela nous permettrait de participer à la préparation et la coordination de nouveaux projets et d'être directement informés des activités de l'ADEE. Il y a également un nouveau profil pour la formation des chirurgiens-dentistes et nous devons savoir ce qui se passe et les soutenir dans l'élaboration du programme. Ward van Dijk estime qu'il est très important d'adhérer à l'ADEE, pour des raisons politiques et pour s'assurer, par exemple, que les profils de l'Hygiéniste dentaire et du Chirurgien-dentiste correspondent bien aux souhaits de l'ORE et de la FDI.

Doniphan Hammer remercie les intervenants pour leur présentation de ce projet très bien développé. Cependant, il serait utile et important de disposer de documents écrits afin que nous puissions étudier ce projet dans nos pays et diffuser l'information.

Anna Lella l'assure que tous les documents seront préparés et que ce sujet fera l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

Peter Engel apprécie la collaboration avec l'ADEE. Il pense qu'il est très important que nous soyons informés très rigoureusement, précisément parce que la pensée purement scientifique et la pensée politico-professionnelle sont parfois quelque peu contradictoires. Il est donc essentiel de reconnaître l'impact de tels projets dans nos pays.

Nermin Yamalik remercie ses interlocuteurs pour ces commentaires constructifs. Elle répète que tous les documents seront adressés aux associations membres. Le document de référence qui a été mentionné est celui publié par la FDI, débattu à Bangkok en 2015. Les délais jusqu'à la prochaine réunion à Salzburg devraient être suffisants pour se former une opinion.

B.5 Associations membres – Adhésion de nouveaux membres

La Société roumaine de stomatologie a déposé une demande d'admission à l'ORE. Elle est membre régulier de la FDI depuis 2015. L'ORE ayant reçu tous les documents nécessaires, Anna Lella explique que le Bureau a étudié la demande et recommande l'admission.

Les délégués suivent cette recommandation sans opposition et avec une abstention.

B.6 Groupes de travail

1. Relations entre les chirurgiens-dentistes et les universités

Simona Dianiskova remercie les membres de son groupe de travail pour leur aide dans la compilation des données sur la spécialisation en Europe, qu'ils ont collectées dans le *EU Manual of Dental Practice*.

Elle remercie également le Pr Anthony Kravitz pour son excellent travail. Les données, disponibles pour 32 pays, portent sur le nombre de spécialités, les instituts de spécialisation, le nombre d'instituts dentaires, le type et la durée des programmes de spécialisation, les pré-requis et les frais pour ces formations, les examens et les titres, etc.

(voir la présentation <https://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/madrid-2017/minutes>).

Michael Frank remarque que, de toute évidence, de nombreux pays proposent une spécialisation en parodontologie. Simona Dianiskova et Anna Lella confirment toutes deux. Il existe cependant un problème en ce sens que, dans certains pays, la spécialisation se fait en deux ans au lieu des trois exigés dans les directives. Cette question est en cours de discussion et de traitement.

Le groupe de travail va préparer un résumé des réponses et l'adresser aux associations membres pour révision. La version corrigée sera ensuite mise à la disposition de tous.

2. Exercice dentaire libéral en Europe

Ernst-Jürgen Otterbach mentionne l'article *Liberal dental practice at times of modern forms of dental occupation within the European Regional Organization zone of the FDI* (l'exercice dentaire libéral à l'époque des modalités modernes de pratique de la médecine bucco-dentaire dans la zone de l'Organisation régionale européenne de la FDI) et déplore que sa publication soit encore retardée du fait de l'évaluation toujours en cours du texte. Dès que cette étape sera terminée, l'article sera bien entendu mis à la disposition de tous ceux présents, tant en version numérique qu'en version imprimée.

Naturellement, explique Ernst-Jürgen Otterbach, nous nous sommes demandé s'il était nécessaire et raisonnable d'insister sur la publication de l'article dans la revue *International Dental Journal* compte tenu de la longueur de l'évaluation. Les moments critiques de ce processus nous ont encouragés à poursuivre dans cette voie.

Il nous apparaît clairement en effet que non seulement les résultats chiffrés qui ont servi de base à notre réflexion mais aussi et surtout le discours politique sur l'exercice libéral et les dangers associés à de nouvelles pratiques professionnelles nécessitaient une vue différenciée.

Il semblerait que les paramètres que nous utilisons comme base de notre exercice professionnel libéral, et qui sont donc décrits dans plusieurs déclarations de l'ORE ou résolution du groupe de travail ainsi que dans la Charte des professions libérales du CED, soient ou devraient être entièrement valables dans la zone ORE mais s'avèrent cependant bien moins importants en dehors de l'Europe.

Ainsi, dans les déclarations de la FDI, l'exercice professionnel, les différentes formes d'exercice, la relation patient-praticien, la souplesse thérapeutique, les centres de soins médicaux et les finances extérieures jouent un rôle très secondaire. Le sujet de "la profession dentaire et de ses principes éthiques inhérents" n'est abordé que dans les documents FDI actuels sur la publicité ou les relations avec les prestataires de service.

Je trouve dangereux que dans la version anglaise de la déclaration de la FDI *Service providers and dental professional practice* (prestataires de services et exercice dentaire professionnel) apparaisse toujours le titre *Dental practice and third parties* (exercice dentaire et tierces parties) car, dans notre exercice professionnel, il n'y a que deux partenaires égaux : nos patients et nous-mêmes.

À l'âge de la mondialisation, ce n'est qu'une question de temps avant que les principes de l'exercice professionnel ne s'alignent sur le concept de l'exercice libéral. Au niveau européen, nous en faisons déjà régulièrement l'expérience au travers de l'Union

européenne, l'exemple le plus récent étant le Paquet Services de la Commission européenne.

Ce sont des raisons suffisantes pour que le groupe de travail souhaite sensibiliser à cette question avec une enquête d'envergure internationale. La question n'est bien sûr pas traitée de façon concluante et le GT a donc décidé de l'explorer plus avant. Même si l'enquête montre bien le ratio chirurgiens-dentistes/habitants dans la zone ORE, cela ne donne pas d'indication sur les besoins effectifs en corrélation avec toute une vie professionnelle. Or c'est le seul moyen de déterminer dans quelle mesure les étudiants en odontologie sont effectivement formés en surnombre.

Le phénomène de la féminisation doit également être étudié plus avant. Dans l'avenir, les femmes chirurgiens-dentistes représenteront une large majorité de la profession. Il est donc important de savoir si nos consœurs (et nos confrères) ont pour objectif professionnel de travailler à leur compte dans leur propre cabinet ou d'être salarié.

Enfin, nous devons observer le développement des grands centres médicaux, en particulier eu égard aux capitaux externes, quelle que soit leur provenance. À notre avis, le plus grand danger dans cette forme d'exercice est une prise de contrôle extérieure et donc la mercantilisation de notre profession. Les lois du marché mettent à l'épreuve le rôle du patient et la qualité des soins. Les conditions générales de cette forme d'exercice semblent mal définies dans tous les pays de la zone ORE, et cela nous inquiète.

Voilà pour le rapport de ce groupe de travail. Ernst-Jürgen Otterbach remercie ses confrères pour leur collaboration, en particulier les anciens présidents Gerhard Seeberger et Philippe Rusca, ainsi que le benjamin du groupe, Thomas Wolf, pour sa contribution académique, fournie en parallèle de ses efforts pour obtenir son habilitation de privat-docent (professeur non titularisé) il y a quelques semaines. Ernst-Jürgen Otterbach est très heureux de recevoir des contributions de membres de plus en plus jeunes.

Catherine Mojaïsky aimerait voir les résultats de cette enquête, à laquelle nous avons tous participé. Une publication scientifique doit suivre certaines règles, explique Ernst-Jürgen Otterbach. La seconde phase d'évaluation est actuellement en cours et nous espérons que les choses vont maintenant aller vite.

3. Intégration

Anna Lella explique que, l'Association dentaire russe ayant été exclue, Elena Ivanova ne peut plus assurer la présidence de ce groupe de travail. À Genève, Vladimer Margvelmashvili était prêt à endosser le rôle de président intérimaire ; il a maintenant été élu président.

Vladimer Margvelashvili remercie les membres du groupe de travail qui lui ont donné leur soutien. Il ne peut pas présenter de résultats définitifs et va donc présenter un rapport des activités des six derniers mois. Il déplore le manque de réaction à son enquête.

Le mot "intégration" a de nombreuses définitions (voir la présentation <https://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/madrid-2017/minutes>). Il s'agit d'une part de trouver un langage commun afin que l'intégration puisse se réaliser et, d'autre part, d'intégrer les avancées de l'odontologie dans tous les pays. Afin que cela soit

possible, il faut respecter les différentes législations. Vladimer Margvelashvili a essayé d'obtenir le plus d'informations possibles sur le sujet de la part des membres de son groupe de travail et des représentants des associations membres. Il aimerait en savoir plus sur l'expérience des pays baltes. Il estime que le groupe est très efficace et le remercie pour son soutien lors de la réunion de ce matin.

Bedros Yavru-Sakuk critique le processus électoral et la distribution des bulletins de vote au sein du groupe. Aucune information n'a été donnée sur l'élection imminente d'un président. Les membres n'ont pas eu assez de temps pour se préparer et le quorum n'était pas atteint. Seuls cinq pays étaient représentés, ce qui ne fait pas un quorum. Et parce que les règles n'ont pas été respectées, trois pays ne voudront plus participer. Bedros Yavru-Sakuk demande un vote démocratique et une procédure électorale correcte.

Oliver Zeyer, qui était présent à la réunion, affirme que tout a été fait correctement. La liste des membres du groupe a été publiée, tous avaient reçu une invitation et ils étaient les seuls à pouvoir participer à l'élection. Le résultat du vote secret est très clair (4 contre 1 avec une abstention).

Tout le monde n'étant pas concerné par cette discussion, Stefaan Hanson suggère qu'elle se poursuive uniquement entre le Bureau et les parties concernées plutôt que devant toute l'assemblée. Anna Lella met fin au sujet en indiquant qu'elle écouterait tous les rapports et tiendrait l'assemblée informée des résultats. Les demandes spontanées de participation à ces travaux doivent être adressées par courriel au secrétariat.

4. L'équipe dentaire

Le groupe de travail a accompli sa mission. Il faut maintenant s'atteler à une nouvelle tâche. Edoardo Cavallé explique qu'une séance de brainstorming pour trouver de nouveaux sujets a été organisée avec le représentant du Bureau Michael Frank, et qu'ils se sont retrouvés à réfléchir à l'avenir de la profession. Quels nouveaux défis faudra-t-il relever ? Quelles sont les attentes de la nouvelle génération de chirurgiens-dentistes ? Comment se présente l'équipe dentaire du futur ? Quelles nouvelles technologies affecteront notre profession ? Qu'en est-il de l'évaluation des risques dans nos cabinets ? Afin d'obtenir des réponses à ces questions, le GT travaillera avec tous les autres groupes de travail de l'ORE. Le nouveau thème de réflexion du groupe est donc "L'avenir de la pratique dentaire / pratique dentaire 2030". La prochaine réunion du groupe a déjà été fixée, elle se tiendra le 2 février 2018 à Francfort, en Allemagne.

5. La formation continue médicale en odontologie

Hande Sar Sancakli présente la nouvelle phase du projet lancé à Genève. L'objectif était d'élaborer un modèle de conférence pour les congrès et événements, afin de sensibiliser aux problèmes dentaires, de souligner l'importance de la santé bucco-dentaire pour la santé générale et d'encourager la collaboration entre les différentes professions de santé. Toutes ces séances/conférences doivent avoir le même format. Des séances de 1 à 3 heures avec des conférenciers nationaux ou internationaux sont proposées. Les intervenants sont invités par l'ORE ou l'association membre/l'organisateur. Hande Sar Sancakli mentionne entre autres un schéma organisationnel <https://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/madrid-2017/minutes> dans lequel figurent des indications sur les procédures d'invitation, de publication et

President: Dr. Anna Lella (Poland) • President-Elect: Dr. Michael Frank (Germany) • Secretary General: Dr. Oliver Zeyer (Switzerland) • Treasurer: Dr. Bartolomeo Griffa (Italy) • Councillor: Prof. Taner Yücel (Turkey)

ERO-Secretariat, Monika Lang, Muenzgraben 2/P.O. Box, CH -3001 Bern, Tel. ++ 41 31 313 31 61/Fax ++41 313 31 40 mail: erosekretariat@sso.ch

Bank account: CREDIT SUISSE AG, 3001 Bern, Switzerland - Account No. 1872503-32, IBAN CH14 0483 5187 2503 3200 0, BIC CRESCHZZ80A in the name of European Regional Organisation of FDI, 1216 Cointrin, Switzerland

d'organisation du programme. Ce document propose également une aide à la planification du budget et du financement (indemnisation des conférenciers). D'autres propositions seront envisagées puis adressées aux associations membres.

Hande Sar Sancakli évoque dans un second temps "l'évaluation des formats d'apprentissage les plus plébiscités pour la formation continue médicale en odontologie dans les pays membres de l'ORE." Une enquête en ligne sera diffusée en octobre. Les réponses doivent arriver avant mi-janvier 2018 pour que les résultats puissent être présentés à la réunion de printemps. La présidente du groupe remercie toute l'assemblée pour son soutien.

6. Qualité des soins

Les résultats obtenus à ce jour par le groupe de travail peuvent être consultés sur notre site internet, précise Anna Lella. Les directives pour l'auto-évaluation de la qualité au cabinet dentaire ainsi que l'article de Barbara Bergmann-Krauss sur la qualité en médecine bucco-dentaire y figurent également. Le groupe de travail a maintenant décidé de prendre une nouvelle direction.

Nous nous sommes basés sur ce guide d'auto-évaluation, poursuit Roland L'Herron à la suite de la présidente. Oliver Zeyer nous a fourni les Directives Qualité suisses élaborées en collaboration avec les associations professionnelles et les universités, directives qui doivent être considérées comme des recommandations, une recherche de consensus. En France et en Belgique, l'approche est très différente. Roland L'Herron, bien qu'il n'affectionne pas particulièrement les questionnaires, pense qu'il serait intéressant de connaître les approches des autres pays. Cependant, il ne souhaite pas rédiger un document auquel personne ne s'intéressera, chaque pays ayant ses propres recommandations. L'idée est plutôt de savoir s'il existe dans les différents pays des incitations ou des obligations en matière de qualité et qui en est à l'origine (les organisations professionnelles, les autorités ou l'académie). Il est donc envisagé de diffuser un court questionnaire, facile à comprendre, pour permettre à chaque association membre de réfléchir à ce qui se passe dans son pays dans le domaine de la qualité. Roland L'Herron demande à l'assemblée si cette approche lui paraît raisonnable.

Beat Wäckerle : nous parlons tous d'exercice libéral. En Suisse, nous voulons réellement exercer selon ce principe et ne pas nous voir dicter ce que nous devons faire par les autorités et les non-spécialistes. Ces directives sont essentiellement un outil d'autoévaluation. Mais bien sûr, il y a aussi des lois qui nous obligent à assurer la qualité et qui, si nécessaire, peuvent être invoquées devant les tribunaux. C'est précisément notre objectif répond Roland L'Herron. Nous ne souhaitons pas faire des recommandations mais plutôt obtenir une vue d'ensemble qui nous permettra de voir comment les autres pays traitent ce sujet.

Philippe Calfon rappelle l'importance dans ce contexte de contribuer à la définition de normes. La FDI également appelle à s'engager auprès de l'organisation de normalisation. La création de normes harmonisées nous donne l'occasion de rédiger un document de consensus avec toutes les parties prenantes (y compris les autorités régulatrices du secteur de la santé). Philippe Calfon enjoint tous ceux présents à participer et à ne pas manquer cette occasion d'exprimer nos idées.

Roland L'Herron répond qu'il n'est pas dans ses intentions de définir des normes. Le groupe de travail ne souhaite pas entrer dans cette discussion. Il existe déjà les recommandations suisses.

Il est bon que nous puissions nous limiter à l'importance de la qualité au cabinet dentaire, commente Michael Diercks, qui poursuit en soulignant trois points complémentaires importants : 1) la qualité coûte de l'argent et nous ne pouvons la garantir que si la rémunération est adéquate. Quel est le coût par cabinet par an ? 2) Les systèmes de gestion de la qualité coûtent du temps et mènent à la bureaucratie. Combien de temps, qui ne sera alors pas disponible pour la prise en charge des patients, le cabinet doit-il y consacrer ? 3) Nous sommes des chirurgiens-dentistes, la médecine dentaire est un secteur indépendant de la médecine, nous avons très peu d'interaction avec la médecine ambulatoire et les soins aux patients hospitalisés. Nous devons accentuer notre autonomie, faute de quoi la réglementation qui existe déjà dans de nombreux endroits sera appliquée à l'identique au secteur dentaire, ce qui nous poserait un gros problème.

Peter Engel ne peut s'empêcher de réagir à l'intervention de Philippe Calfon. Il estime qu'il a correctement parlé de la normalisation, mais en partie seulement car il n'a pas différencié ce à quoi il fait référence. Il est très important de distinguer où nous pouvons appliquer la normalisation et où nous ne pouvons pas l'appliquer. Lorsqu'il s'agit des options thérapeutiques et de l'éventail de soins, nous ne pouvons plus parler de normalisation. Peter Engel serait heureux que l'ADEE, en tant que société scientifique, s'exprime enfin sur les efforts de normalisation du domaine médical, qui ne s'y prête pas. Les académiciens et nos groupements professionnels dépensent des centaines de milliers d'euros pour établir la qualité sur la base de la médecine et de l'odontologie fondées sur les preuves. Peter Engel attend des académiciens qu'ils s'opposent à la normalisation des étapes thérapeutiques. Nous devons lutter à tous les niveaux et venons tout juste de nous battre pour sortir du Pack Services parce que la normalisation des services ne peut inclure les services médicaux et dentaires.

Oliver Zeyer met un terme à la discussion en rappelant que Le groupe de travail souhaite simplement collecter des informations pour savoir ce qui existe déjà dans les différents pays.

7. Population vieillissante

Philippe Rusca remercie les membres de son groupe pour leur soutien. Nous travaillons sur un document qui devrait être une aide à la prise de décision. Bien qu'une classification des patients âgés en GoGo (en avant), SlowGo (tranquillement) et NoGo (à l'arrêt) soit proposée, il ne s'agit pas d'établir des normes mais bien de souligner qu'il faut absolument trouver des solutions sur mesure pour chaque patient.

Chaque personne est un cas particulier et il faut essayer de faire ce qui est faisable. C'est ainsi que nous obtenons, progressivement, de petits résultats. Philippe Rusca mentionne un document de la FDI intitulé "Executive summary/White paper on dental caries prevention and management" (livre blanc sur la prévention et la prise en charge des caries dentaires). Grâce à l'aide de Sophie Dartevelle, qui a contribué à l'élaboration de ce document, nous avons obtenu que la prévention commence chez le nouveau-né et se poursuive au-delà du soi-disant âge adulte. C'est une petite victoire. Philippe Rusca invite tout le monde à participer au symposium qui se tiendra dans l'après-midi sur "la santé

bucco-dentaire chez les populations vieillissantes". Son objectif est de coordonner nos efforts, car nous ne souhaitons pas être en concurrence avec la FDI. Enfin, Philippe Rusca promet de présenter des documents concrets lors de la prochaine Assemblée générale.

Tous les rapports sont approuvés à l'unanimité. La présidente remercie les présidents et les membres des groupes de travail pour leurs efforts.

B.6 Séances plénières

Séance plénière 2018 (printemps) –13-14 avril 2018 à Salzburg, Autriche

Séance plénière 2018 (automne) – lors du Congrès de la FDI à Buenos Aires, Argentine

Nous avons reçu pour 2019 une invitation officielle de la Bundeszahnärztekammer qui souhaite accueillir la séance plénière à Francfort. Nous avons par ailleurs une invitation du Kazakhstan pour l'année 2020. L'association Kazakh a confirmé son invitation et aimerait organiser la séance à Almaty.

Les deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

B.7 Questions diverses

Personne ne demande la parole.

B.8 Informations sur les affaires de la FDI

Anna Lella mentionne une fois encore le rapport de l'ORE qui figure dans les documents FDI. Il a également été distribué lors de l'Assemblée générale A et a donc certainement suscité plus d'attention.

L'ORE est une composante importante de la FDI et nous avons de nombreux candidats qui se présentent pour (ré)élection à des postes à la Fédération.

Gerhard Seeberger, Jaime Edelson, How Kim Chuan, Maria Fernanda Atuesta, Susie Sanderson, Georgios Tsiogkas, Norina Forna, Philippe Calfon et Roland L'Herron prennent chacun à leur tour la parole pour se présenter à nouveau aux délégués de l'ORE.

C Clôture de la séance - ajournement

La présidente remercie les interprètes qui sont toujours d'une grande aide. Elle remercie également Monika Lang, la secrétaire de l'ORE, et Mark Szewczynski; le conseiller juridique, ainsi que, bien entendu, tous les délégués, pour leur soutien. Elle souhaite à tous un excellent Congrès et se réjouit de revoir tout le monde à Salzbourg.

La présidente

Dr Anna Lella

Procès-verbal

Monika Lang